



DOSSIER DEFINITIF DE CANDIDATURE



Document de synthèse

Dossier réalisé par :



Avec l'appui technique et financier de :



Février 2011

PREAMBULE

Après une large concertation entre les services de l'Etat, de l'Agence de l'eau RMC, des collectivités et de tous les acteurs concernés, la décision de mettre en place un outil de gestion globale de l'eau sur le bassin versant de la Tille a été prise pour répondre aux objectifs de la DCE et du SDAGE Rhône Méditerranée et Corse.

La stratégie retenue privilégie le volet opérationnel et de concertation dans un premier temps avec la mise en œuvre du Contrat de Bassin Tille tandis que l'émergence d'un SAGE dans les années à venir complétera ces actions par un volet réglementaire.

L'approbation du dossier sommaire de candidature le 20/12/1007 par le comité de bassin a permis de concrétiser ce contrat de bassin avec la mise en place d'un comité de rivière le 15/10/2008.

Quatre commissions responsable des études complémentaires et des propositions d'actions ont été créées sur les thématiques:

- « milieu »
- « qualité »
- « ressource »
- « communication »

Les propositions issues de ces travaux composent un programme de 91 fiches actions représentant un montant de 18 millions d'euro.

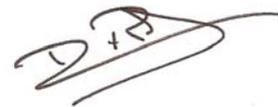
L'ensemble des thématiques liées directement ou indirectement à l'eau sont abordées: gestion des cours d'eau, sécurisation de la ressource, mise en conformité des réseaux d'assainissement, maîtrise des eaux pluviales, pollutions, aménagement du territoire...

Appuyé par une restructuration des syndicats de rivières, des moyens conséquents seront engagés par nos partenaires financiers sur l'ensemble des 127 communes du bassin versant pour préserver et reconquérir le patrimoine eau de notre territoire.

Tous mes remerciements iront à l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce contrat,

L'EPTB Saône et Doubs, porteur de projet pour les moyens qu'il a engagé (animatrice, études ...), les membres du comité de rivière et des commissions thématiques ainsi que les maîtres d'ouvrages, partenaires financiers et institutionnels à qui je donne très prochainement rendez-vous pour la concrétisation des actions proposées,

Le Président du Contrat de
bassin Tille



Didier Redoutet

SOMMAIRE

1. CONTEXTE GENERAL DU PROJET	5
1.1 Articulation avec les politiques et procédures en cours.....	5
La directive Cadre sur l'Eau.....	5
Inscription du Contrat de bassin dans le SDAGE Rhône-Méditerranée.....	8
Adéquation entre le programme de mesures DCE, le SDAGE et le Contrat de bassin Tille.....	9
SAGE de la Tille	10
1.2 Les instances de réflexion et de suivi du Contrat.....	10
2. LE BASSIN VERSANT DE LA TILLE.....	11
2.1 Situation géographique.....	11
2.2 Occupation du sol et activités humaines.....	11
2.3 Assainissement domestique.....	13
2.4 Qualité des eaux.....	13
2.5 Alimentation en eau potable	13
2.6 Déficit quantitatif.....	13
2.7 Etat physique des cours d'eau et milieux associés.....	15
3. OBJECTIFS ET CONTENU DU PROGRAMME	17
3.1 Maitrise des pollutions.....	17
Assainissement domestique.....	18
Lutte contre l'eutrophisation	18
Lutte contre la pollution par les substances dangereuses	18
Lutte contre les pollutions par les pesticides	18
Prévention des risques pour la santé humaine	19
3.2 Préservation et restauration des milieux aquatiques.....	21
La restauration éco-morphologique des cours d'eau.....	21
La restauration et l'entretien de la végétation rivulaire	23
Restauration de la libre circulation écologique	23
Etude et gestion de zones humides	25
L'amélioration de la connaissance	25
3.3 Restauration de l'équilibre quantitatif	27
3.4 Gestion des risques d'inondation.....	27
3.5 Communication.....	28
3.6 Coordination et suivi du Contrat.....	28
4. TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF.	29
4.1 - Durée du contrat.....	33

1. Contexte général du projet

Articulation avec les politiques et procédures en cours

La directive Cadre sur l'Eau

Adoptée le 23 octobre 2000 et publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 22 décembre 2000 (date d'entrée en vigueur), la Directive Cadre n°2000/60 sur l'Eau (DCE) impulse une réelle politique européenne de l'eau, en posant le cadre d'une gestion et d'une protection des eaux par district hydrographique.

Elle fixe un cadre européen pour la politique de l'eau, en instituant une approche globale autour d'objectifs environnementaux et une obligation de résultats.

- Un objectif clair : atteindre le bon état écologique des eaux souterraines et superficielles en Europe pour 2015 et réduire ou supprimer les rejets de certaines substances classées comme dangereuses.
- Un calendrier précis : 2015 est une date butoir, des dérogations, sous réserve de justifications, étant toutefois possibles ;
- Une méthode de travail permettant un réel pilotage de la politique de l'eau, avec tout d'abord l'analyse de la situation, la définition d'objectifs et enfin la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, la Directive intègre les thématiques de l'aménagement du territoire et de l'économie dans la politique de l'eau. Elle réaffirme la nécessité de disposer d'outils de planification et d'intégrer les différentes politiques sectorielles dans une réflexion par bassin versant (masse d'eau), pour mieux définir les investissements à engager dans le domaine de l'eau.

Les objectifs d'atteinte du Bon Etat

Les objectifs d'atteinte du bon état des eaux du bassin de la Tille ont été définis de la manière suivante :

Code masse d'eau	Nom	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique Echéance	Objectif de bon état Echéance	Paramètre mis en cause
		Etat	Echéance			
FRDR652	La Tille de sa source au pont de Rion et l'Ignon	Bon état	2015	2015	2015	
FRDR651	La Tille du pont de Rion à la Norge	Bon état	2021	2021	2021	Morphologie, pesticides, substances prioritaires, hydrologie, benthos, ichtyofaune

Code masse d'eau	Nom	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique Echéance	Objectif de bon état Echéance	Paramètre mis en cause
FRDR649	La Tille de la Norge à sa confluence avec la Saône	Bon état	2021	2015	2021	Morphologie, hydrologie, ichtyofaune pesticides benthos,
FRDR650a	La Norge à l'amont d'Orgeux	Bon état	2015	2015	2015	
FRDR650b	La Norge à l'aval d'Orgeux	Bon potentiel	2021	2015	2021	pesticides, hydrologie, ichtyofaune benthos,
FRDR655	La Venelle	Bon état	2027	2027	2027	Morphologie, substances prioritaires (HAP), ichtyofaune
FRDR 11305	L'Arnison	Bon état	2027	2015	2027	Pesticides, morphologie benthos, ichtyofaune
FRDR 10082	Ruisseau le Riot	Bon état	2021	2015	2021	Nutriments, pesticides, morphologie
FRDR10090	Ruisseau de Flacey	Bon état	2015	2015	2015	
FRDR10127	Ruisseau la Creuse	Bon état	2021	2015	2021	Nutriments et/ou pesticides, hydrologie
FRDR10159	Ruisseau le Volgrain	Bon état	2015	2015	2015	
FRDR10281	Ruisseau de Léry	Bon état	2015	2015	2015	

Code masse d'eau	Nom	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique Echéance	Objectif de bon état Echéance	Paramètre mis en cause
		Bon état	2015			
FRDR10686	Ruisseau la Tille de Bussières	Bon état	2015	2015	2015	
FRDR10821	Ruisseau le Crône	Bon état	2027	2015	2027	Pesticides, morphologie, hydrologie, benthos, ichtyofaune
FRDR11057	Ruisseau du Bas Mont	Bon état	2027	2015	2027	Nutriments et/ou pesticides, morphologie, hydrologie, benthos, ichtyofaune
FRDR11457	L'Ougne	Bon état	2015	2015	2015	

Pour les eaux souterraines :

Code masse d'eau	Nom	Objectif d'état quantitatif		Objectif d'état chimique Echéance	Objectif de bon état Echéance	Paramètre mis en cause
		Etat	Echéance			
FR_DO_119	Calcaires jurassiques du seuil et des côtes et arrières côtes de Bourgogne dans BV Saône en RD (masse d'eau classée en ressource stratégique)	Bon état	2015	2015	2015	
FR_DO_228	Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne	Bon état	2021	2021	2021	
FR_DO_121	Calcaires jurassiques Chatillonnais et Plateau de Langres BV Saône	Bon état	2021	2015	2021	

Code masse d'eau	Nom	Objectif d'état quantitatif		Objectif d'état chimique Echéance	Objectif de bon état Echéance	Paramètre mis en cause
FR_DO_329	Alluvions plaine des Tilles, nappe de Dijon sud + nappes profondes (masse d'eau classée en ressources stratégiques)	Bon état	2015	2027	2027	Nitrates, pesticides, pollutions historiques d'origine industrielles
FR_DO_506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud ouest BV Saône	Bon état	2015	2015	2015	
FR_DO_522	Domaine Lias et Trias Auxois BV Saône	Bon état	2015	2015	2015	
FR_DO_523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne	Bon état	2015	2015	2015	

Inscription du Contrat de bassin dans le SDAGE Rhône-Méditerranée.

La DCE implique la mise en place d'un plan de gestion des eaux superficielles et souterraines de chaque grand bassin hydrographique par l'ensemble des Etats membres de l'union européenne : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Adopté en 2009 pour une période de 6 ans, le SDAGE Rhône Méditerranée intègre l'objectif global fixé par la DCE d'atteindre le bon état des eaux à l'horizon 2015.

1. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
2. Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
3. Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux ;
4. Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de Développement Durable ;
5. Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
6. Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques ;
7. Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
8. Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Le programme d'actions du Contrat de bassin de la Tille, en complète cohérence avec ces orientations, se propose de mettre plus particulièrement l'accent sur :

- L'OF 5 avec diverses opérations visant l'identification et la réduction de l'impact du ruissellement urbain et les pollutions d'origine industrielles, et l'amélioration des pratiques phytosanitaires ;
- L'OF 6 avec l'identification de 13 ouvrages à aménager pour améliorer ou rétablir la libre circulation, 9 sites de restauration éco-morphologique et la gestion de 3 zones humides.
- L'OF 8 avec l'identification d'un projet pilote de restauration d'un champ d'expansion de crue.
- L'OF 7 avec la détermination des volumes prélevables.

Adéquation entre le programme de mesures DCE, le SDAGE et le Contrat de bassin Tille.

Le contrat de bassin Tille constitue l'outil local de mise en application de la DCE et du SDAGE. Son élaboration et sa mise en œuvre se fonde sur le dossier sommaire de candidature de 2007, complété par 4 études approfondies :

- Etude de la qualité des eaux superficielles et souterraines (EPTB Saône et Doubs, 2009)
- Etude de restauration physique des milieux aquatiques et gestion des risques d'inondation (SOGREAH, 2010)
- Etude de détermination des volumes prélevables et détermination des ressources stratégiques (SAFEGE, en cours)
- Etude « gouvernance, territoires de projets et milieux humains » (Agence de l'Eau RM&C, en cours)

Le programme d'actions du Contrat de Bassin et le programme de mesures du SDAGE Rhône Méditerranée nécessaire à l'atteinte des objectifs de la DCE sont en adéquation sur les points suivants :

La reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines s'appuiera sur :

- Un programme d'amélioration de l'assainissement domestique collectif (réhabilitation, implantation de stations d'épurations),
- La mise en place des services publics d'assainissement non collectifs (SPANC) par les collectivités et l'amélioration de l'assainissement individuel des points noirs,
- L'amélioration de la gestion des eaux pluviales de l'Est dijonnais,
- Un programme de réhabilitation des décharges communales,
- Une programmation d'opérations collectives de mise aux normes des bâtiments d'élevages,
- L'amélioration de la connaissance de l'impact de l'activité industrielle,
- L'amélioration des pratiques d'utilisation des phytosanitaires non agricoles,
- Une programmation d'opération collective d'amélioration des pratiques phytosanitaires agricoles,
- La réalisation d'études des Bassins d'Alimentation des Captages et plan d'actions associés.

La restauration et la gestion des milieux aquatiques visera à :

- Restaurer la libre circulation des espèces et des sédiments sur les ouvrages identifiés,
- Restaurer le milieu rivulaire des zones amont de la Tille, de l'IGNON, et du Bas Mont,
- Restaurer les fonctionnalités hydro-morphologiques sur des sites pilotes de la Tille, du Crône, l'Arnison, la Norges, et la Venelle,
- Compléter la connaissance et la gestion en matière de zones humides, de peuplement piscicole et d'espèces invasives,
- Améliorer la coordination de la manœuvre des ouvrages hydrauliques.

La gestion des risques d'inondations s'appuiera sur :

- La restauration des capacités d'expansion des crues sur un site pilote de la Tille,
- La prise en compte ces risques dans la gestion des territoires,
- L'amélioration de la coordination de la manœuvre des ouvrages hydrauliques.

La gestion quantitative s'appuiera sur :

- La détermination des volumes prélevables du bassin versant de la Tille,
- Un arbitrage sur la répartition de ces ressources,
- L'identification des ressources majeures,
- L'amélioration des rendements des réseaux AEP,
- La gestion concertée des manœuvres des ouvrages hydrauliques,
- La conduite raisonnée de l'irrigation.

SAGE de la Tille

Un SAGE est en cours d'émergence sur le bassin versant de la Tille. Une Commission Locale de l'Eau (CLE) doit être créée avant fin 2011. Les travaux d'élaboration du SAGE pourront alors être engagés. Ces deux outils sont bien complémentaires :

- Le Contrat de bassin définit les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour rétablir le bon état des eaux.

- Le SAGE est un outil de planification, qui par l'établissement de règles et de prescriptions d'usage doit permettre d'inscrire durablement le bassin versant dans une démarche de gestion intégrée et d'assurer la non-détérioration des eaux. Il convient de préciser que le SDAGE Rhône Méditerranée a prescrit la mise en œuvre de cet outil sur le bassin de la Tille.

Les instances de réflexion et de suivi du Contrat

Le Comité de rivière de la Tille a été constitué par arrêté inter préfectoral (Préfets de la Côte d'Or et de la Haute-Marne) le 11 août 2008.

Il est composé de 72 membres répartis de la manière suivante :

- Elus, collectivités territoriales et locales : 38 membres,
- Usagers : 19 membres,
- Services de l'Etat et Etablissements publics : 15 membres.

Le Comité de rivière s'est réuni pour la première fois le 15 octobre 2008, puis s'est réuni à deux reprises en 2010 pour suivre l'élaboration du programme d'actions du Contrat de bassin.

Le Comité de rivière est présidé par Monsieur Didier REDOUTET, Président du Syndicat d'aménagement de la Tille supérieure, de l'Ignon et de la Venelle.

Il s'organise autour de 4 commissions thématiques qui se sont réunies à 15 reprises durant l'élaboration du programme d'action.

- Commission 1 : Qualité des eaux de surface et souterraines
- Commission 2 : Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques
- Commission 3 : Gestion de la ressource en eau potable
- Commission 4 : Communication

2. Le bassin versant de la Tille

2.1 Situation géographique

La Tille est un affluent rive droite de la Saône. Son bassin versant s'étend sur une superficie de 1280 km² situé sur plus de 90% sur le département de Côte d'Or et 10% sur le département de Haute-Marne. 127 communes sont concernées par le contrat de bassin (117 en Côte d'Or et 10 en Haute-Marne).

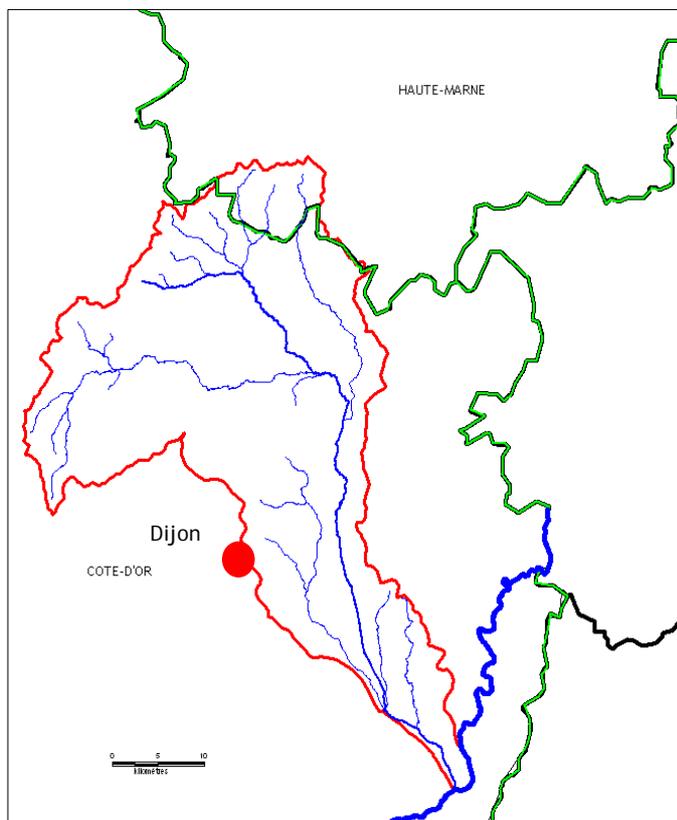
Les communes ayant leur centre-bourg dans le bassin versant représentent une population de 74 332 habitants (recensement de 2007), soit une densité moyenne de population de 55 habitants par km²

Une petite partie du bassin se trouve sur la commune de Dijon, capitale régionale, accueillant 150 000 habitants.

La population présente à l'amont du bassin représente environ 20% de la population totale du bassin, démontrant bien l'inégale répartition de celle-ci.

Le sous-bassin de la Norges est le plus densément peuplé, puisque de nombreuses communes de l'Est Dijonnais sont implantées sur ce sous-bassin.

Le territoire compte 250 Km linéaire de rivières principales (Tille, Igon, Venelle, Norge, Arnison, Crône) et plus de 500 Km linéaires d'affluents.



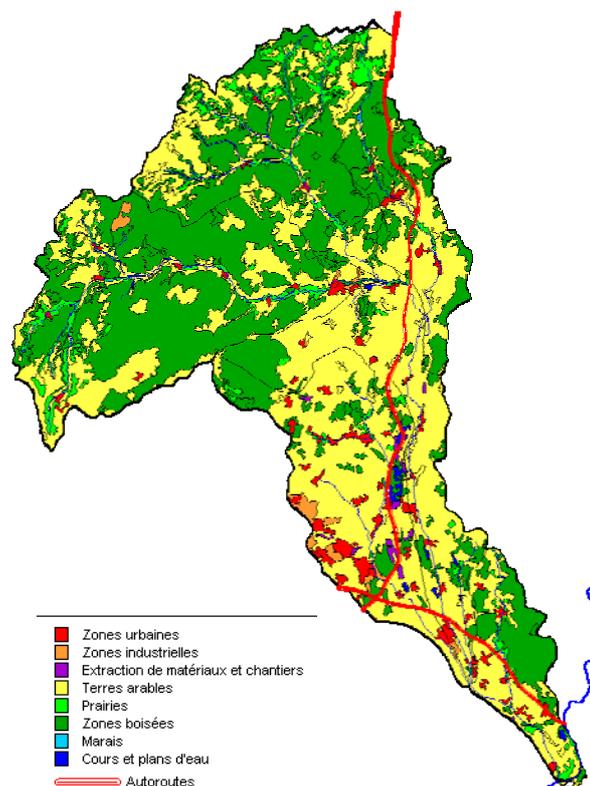
2.2 Occupation du sol et activités humaines

L'occupation du sol du bassin versant de la Tille est très majoritairement rurale, une grande part des surfaces agricoles est consacrée à la grande culture. L'amont du bassin versant est fortement boisé et les fonds de vallée sont souvent occupés par des prairies pâturées.

L'activité industrielle concerne l'ensemble du territoire, malgré une forte concentration localisée à l'est dijonnais.

L'agglomération dijonnaise impacte fortement les caractéristiques du bassin versant aval en termes d'urbanisation, d'imperméabilisation, d'activités et de démographie.

Une nette délimitation de l'occupation du sol ainsi que des activités humaines est observée entre l'amont et l'aval du bassin versant en raison de la présence de l'agglomération dijonnaise.



Communes du bassin versant de la Tille



(c) IGN- BD CARTO- EPTB Saône et Doubs, novembre 2010

2.3 Assainissement domestique

63 communes sont raccordées à une unité de traitement collectif, soit 50% des 127 communes concernées par le contrat pour 87% de la population du territoire. Quelques installations présentent des dysfonctionnements occasionnant un impact sur le milieu naturel. Ces installations sont identifiées et les travaux d'amélioration sont en cours ou programmés.

Pour la majorité des communes non raccordées à un dispositif d'assainissement collectif, a priori, l'assainissement individuel semble convenir, soit parce que les études de zonages ont été faites, soit parce que les communes concernées ne dépassent pas 150 habitants.

Toutefois certaines communes non assainies à l'heure actuelle mériteraient d'être pourvues de système d'assainissement collectif au vu des impacts relevés sur le milieu récepteur, notamment Saint-Seine-l'Abbaye en raison d'un rejet impactant fortement l'Ougne.

2.4 Qualité des eaux

L'analyse des paramètres de qualité d'eau permettent d'identifier des altérations pouvant empêcher l'atteinte du bon état écologique de masses d'eau :

- la notation IBGN pour la masse d'eau Tille amont, et Tille inférieure,
- la notation IBGN et IBD pour la masse d'eau Norge inférieure,
- les concentrations en ammoniacque, nitrites, phosphates, phosphore total et la notation IBGN pour la masse d'eau du Bas Mont.

Les interprétations indiquent également un impact des pratiques et activités sur le territoire :

- pollution diffuse d'origine agricole,
- pollution ponctuelle et diffuse d'origine domestique,
- pollution ponctuelle par les hydrocarbures et les métaux.

2.5 Alimentation en eau potable

Cette compétence est gérée à hauteur de 60% par des syndicats d'alimentation en eau potable. On note une forte différenciation entre les besoins et le type de ressource disponible entre l'amont et l'aval du bassin versant. Les ressources sont fragilisées par de fortes concentrations en nitrates, qui ont justifié le classement prioritaire de 5 captages (captages « Grenelle » : Norge et Champdôtre ; captage « SDAGE » : Vaillant, Couternon et Genlis)

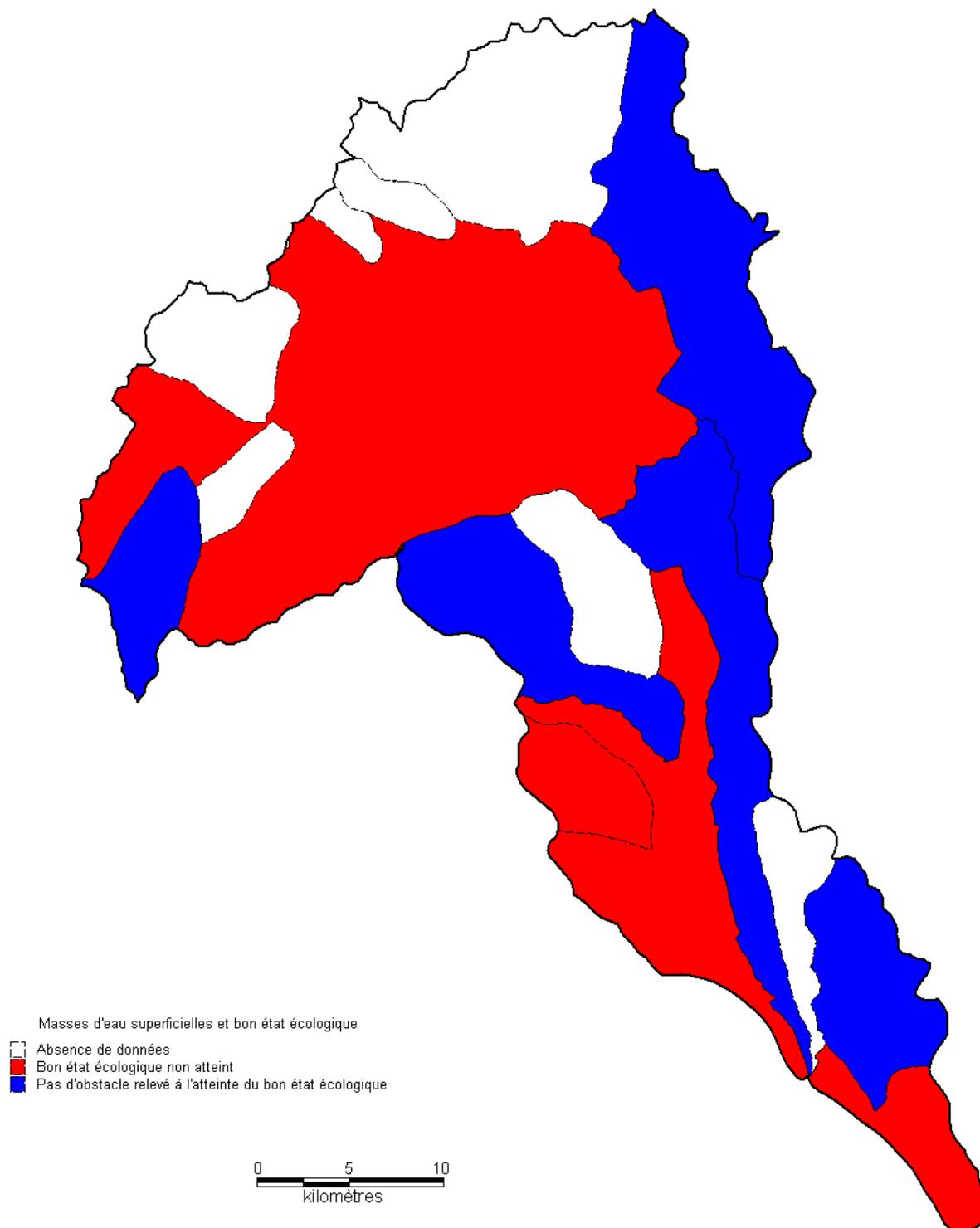
Les syndicats d'alimentation en eau potable du bassin versant distribuent chaque année 3 700 000 m³ d'eau potable. Le volume d'eau distribué est stable depuis 1995.

2.6 Déficit quantitatif

Le bassin versant de la Tille est en déficit quantitatif, l'objectif d'atteinte du bon fonctionnement des milieux aquatiques 8 années sur 10 n'est pas atteint malgré les diminutions des prélèvements d'irrigation et industriels.

Ce constat de déficit a occasionné une proposition de classement en ZRE (Zone de Répartition des Eaux, arrêté départemental du 25 juin 2010).

Qualité des masses d'eau superficielles du bassin versant de la Tille



2.7 Etat physique des cours d'eau et milieux associés

L'aménagement des cours d'eau du bassin versant de la Tille est historique (plusieurs centaines d'années). Deux types d'aménagements ont été l'installation d'ouvrages hydrauliques (moulins) et les grands travaux d'assainissement de la plaine de la Tille visant le développement des pratiques agricoles. Les cours d'eau ont subis d'importants travaux de rectification et curage.

Il en résulte aujourd'hui un degré d'artificialisation physique variable :

- des secteurs amont peu aménagés présentant des caractéristiques proches de l'état naturel (Tilles, Igon, Venelle)
- des secteurs localement aménagés (Tille moyenne et Igon inférieur)
- des cours d'eau totalement aménagés et présentant une dynamique faible (Tille inférieure et affluents)

Secteur amont



Le Crône



Arnison



Bas-Mont



Secteur aval

79 ouvrages hydrauliques sont présents sur les cours d'eau principaux, la quasi-totalité ayant perdu son utilité. Ces ouvrages sont responsables d'un blocage de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et ont des impacts physiques sur les lits mineurs (diminution des vitesses, modification des profils en long et travers...)



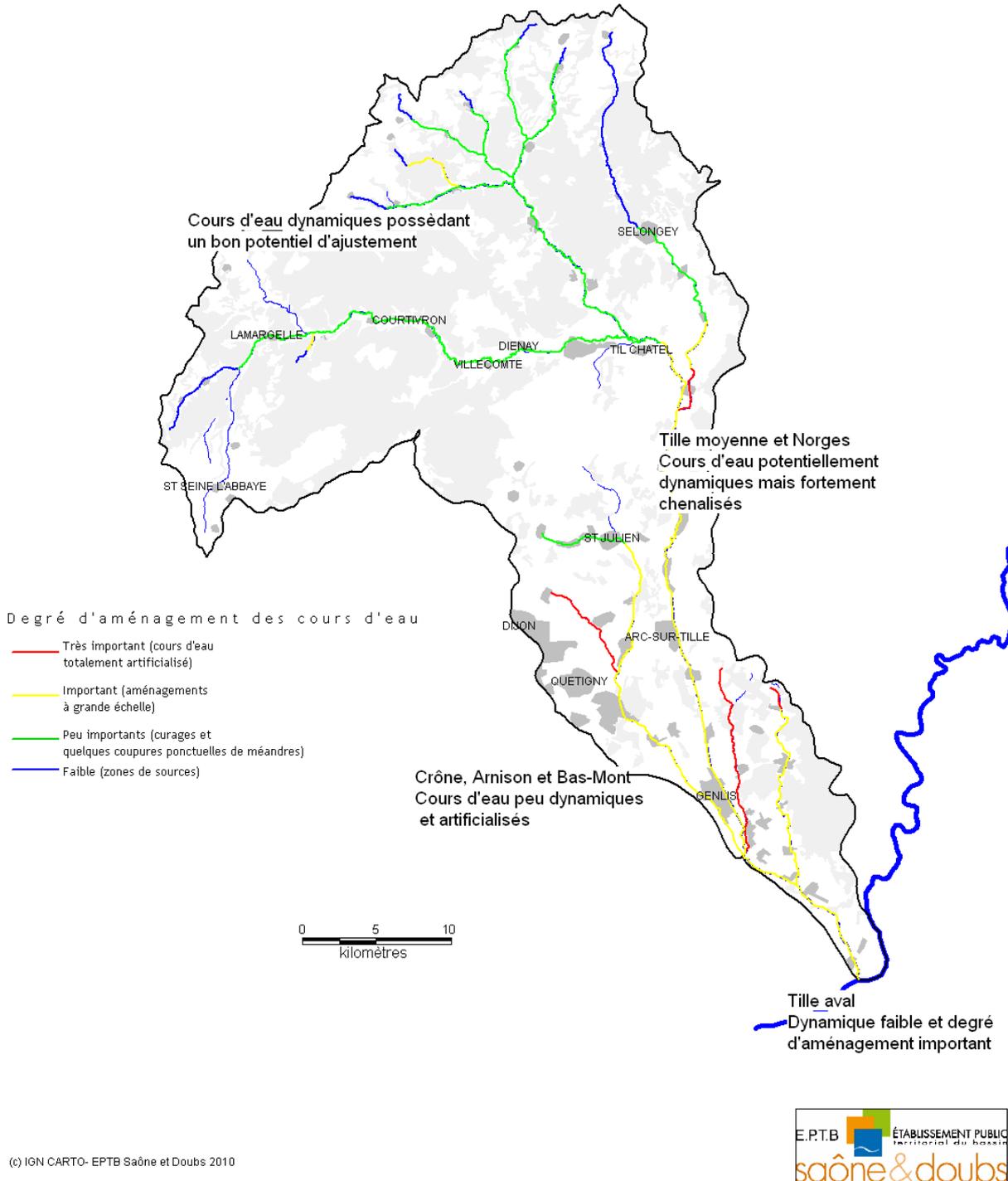
Barrage d'Orgeux



Ouvrage de Til-Châtel

Les activités humaines du bassin versant ont également eu un impact sur les milieux naturels associés. On observe notamment la rareté des zones humides résiduelles sur le territoire, ou encore le nombre important de plans d'eau issus de gravières alluvionnaires.

Géomorphologie des cours d'eau du bassin versant de la Tille



3. Objectifs et contenu du programme

L'objectif premier du Contrat est de restaurer la qualité des milieux dans une perspective de respect des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Pour cela, le contrat de bassin s'appuie sur un programme d'actions visant à résoudre les principaux problèmes du bassin versant avec en priorité ceux identifiés dans le Programme de Mesures complémentaires (PDM) du SDAGE ainsi que ceux qui constituent un obstacle à l'atteinte du bon état des milieux qui n'auraient pas forcément été identifiés au travers du Programme de Mesures.

↳ Maîtrise des pollutions, déclinée en 5 thèmes d'intervention :

- Assainissement domestique, (mesures relevant du réglementaire avec l'identification de priorités d'intervention en fonction de l'impact constaté sur le milieu),
- Lutte contre l'eutrophisation, (mesure identifiée dans le PDM complémentaires),
- Lutte contre la pollution par les substances dangereuses, (mesures relevant du PDM complémentaires et réglementaires),
- Lutte contre la pollution par les pesticides, (mesures identifiées dans le PDM sur les pesticides agricoles et non agricoles)
- Prévention des risques pour la santé humaine, (mesures relevant du PDM complémentaires)

↳ Préservation et restauration des milieux aquatiques, décliné en 5 thèmes d'intervention :

- La restauration éco-morphologique, (dont certaines mesures identifiées dans le PDM complémentaires: 3 C16 et 3 C14)
- La restauration et l'entretien de la végétation rivulaire, (mesure locale d'accompagnement)
- La restauration de la libre circulation, (mesure non identifiée au PDM complémentaires mais qui a été rendue prioritaire suite aux conclusions de l'étude globale de restauration des cours d'eau du bassin de 2010 et qui est renforcée par le Grenelle de l'environnement sur certains ouvrages)
- L'étude et la gestion de zones humides, (mesure locale d'accompagnement)
- L'amélioration de la connaissance (mesure locale d'accompagnement)

↳ Restauration de l'équilibre quantitatif, décliné en 3 thèmes d'intervention (dont les mesures proposées correspondent aux mesures du PDM complémentaires)

- La détermination des volumes prélevables et leur répartition,
- L'optimisation de la distribution de l'eau potable,
- L'amélioration des pratiques d'irrigation.

↳ La gestion des risques d'inondation (avec des mesures locales d'accompagnement qui répondent à un double objectif: restauration des milieux et gestion des risques d'inondation)

↳ L'animation, déclinée en 2 thèmes d'intervention,

- L'animation et le suivi du contrat de bassin, (mesure identifiée au PDM complémentaire)
- Le programme de communication.

Le Contrat de bassin a défini deux types de priorité (P1 et P2) qui correspondent aux échéanciers de réalisation des actions (P1: 1ère partie du contrat, P2: seconde partie).

3.1 Maitrise des pollutions.

Assainissement domestique

En matière d'assainissement domestique, l'orientation première consiste à la réalisation de Schémas Directeurs d'assainissement sur les 30 communes n'en possédant pas encore.

Quatre dossiers sont considérés comme prioritaire avec notamment l'implantation d'une unité de traitement pour la commune de Saint-Seine-L'Abbaye, la mise en place des SPANC ou l'amélioration de l'assainissement individuel de Saint-Martin-du-Mont.

Le montant global retenu pour cette thématique est de 5 071 240 € TTC

Lutte contre l'eutrophisation

L'amont du bassin versant de la Tille est concerné par un risque d'eutrophisation lié à la présence d'élevages. L'extension des Zones vulnérables de 2007 touche 66 exploitations d'élevage, représentant 5100 UGB.

Le diagnostic réalisé en 2010 a permis de définir les objectifs d'une opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage au travers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage et de réalisation de plans d'épandage.

Le montant global retenu sur cette thématique est de 1 479 000€

Lutte contre la pollution par les substances dangereuses

120 sites industriels (ICPE) sont recensés sur le bassin versant. Les activités dominantes sont l'agro-alimentaire, le plastique, la métallurgie, les équipements électroniques et la pharmaceutique.

Les données de qualité disponibles relèvent une contamination importante des eaux superficielles par les polluants organiques, minéraux et métalliques particulièrement marqués sur l'Ignon, la Venelle, le Bas-Mont et la Tille aval.

La principale action programmée dans le volet industriel du Contrat de bassin consiste en la réalisation d'une étude de caractérisation des pollutions industrielles et de leurs origines (avec notamment la recherche des substances dangereuses), suivies de propositions de mesures adaptées.

Le montant global de ces études est de 70 564€

Lutte contre les pollutions par les pesticides

Le secteur aval du bassin versant de la Tille est soumis à de nombreuses et fortes pressions. D'une part l'activité agricole de ce secteur est majoritairement tournée vers la grande culture, d'autre part les surfaces urbanisées sont importantes et tendent à se développer.

Les principales actions programmées par le contrat de rivière visent l'amélioration des pratiques phytosanitaires en zone non agricole, la mise en place d'opérations collectives de création d'aires de lavage des matériels agricoles et de l'investissement dans du matériel de désherbage alternatif.

Le montant global de ces actions est de 735 540€

Prévention des risques pour la santé humaine

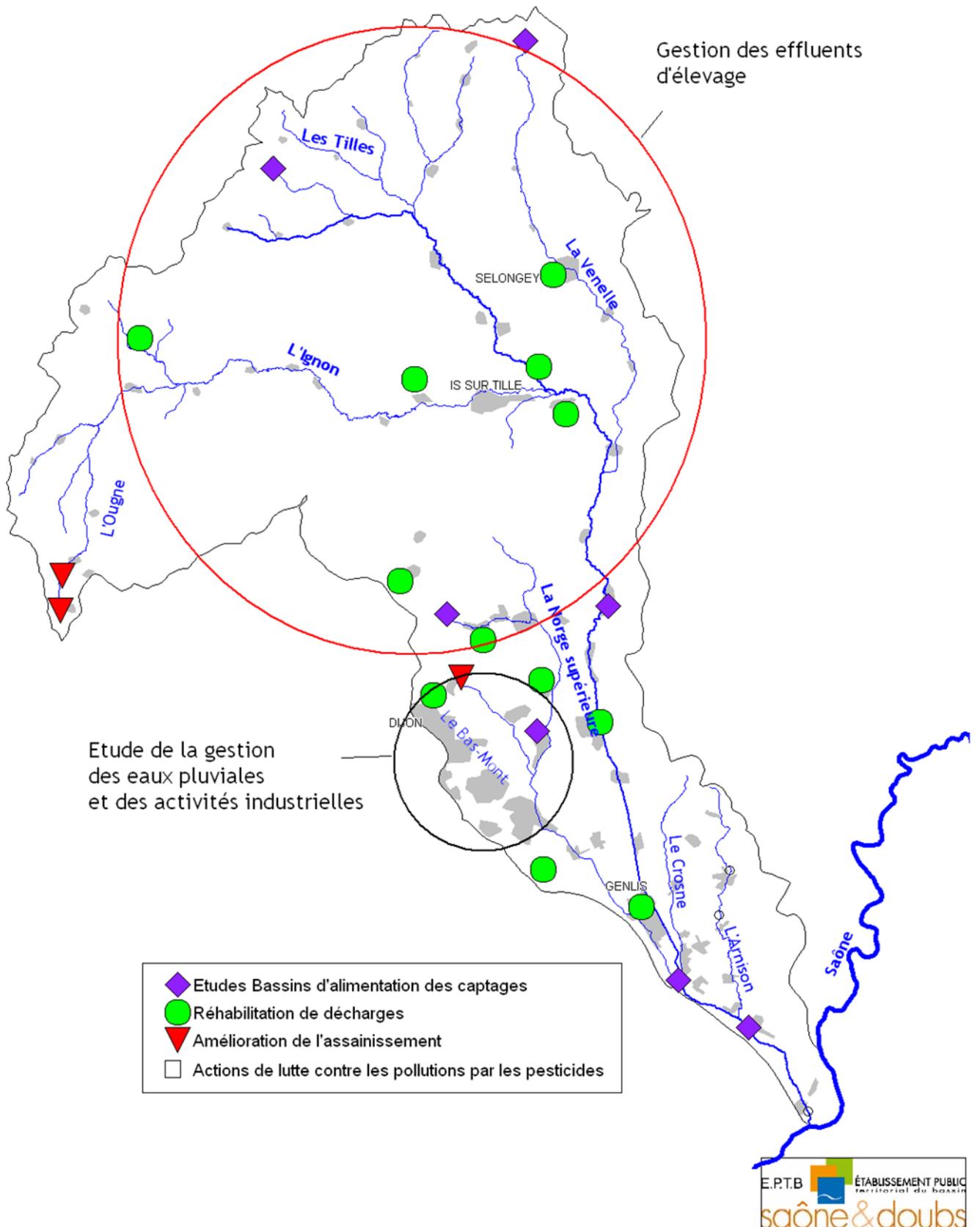
L'analyse des eaux destinées à l'alimentation en eau potable du bassin versant de la Tille relèvent une contamination importante par les nitrates et certaines molécules phytosanitaires.

Les captages de Champdôtre, Norge, Couternon, Genlis et Vaillant sont prioritaires pour la réalisation d'études de définition des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) et du plan d'action de lutte contre les pollutions diffuses (captages dits « Grenelle » et « SDAGE »).

Des études AAC sont également préconisées pour les captages de Til-Chatel et Arceau (classés en priorité 2) et Bussièrès (concentration en pesticides importants).

Le montant global de ces actions est de 778 596€

Localisation des actions liées à la thématique « Maitrise des pollutions »



3.2 Préservation et restauration des milieux aquatiques

La restauration éco-morphologique des cours d'eau

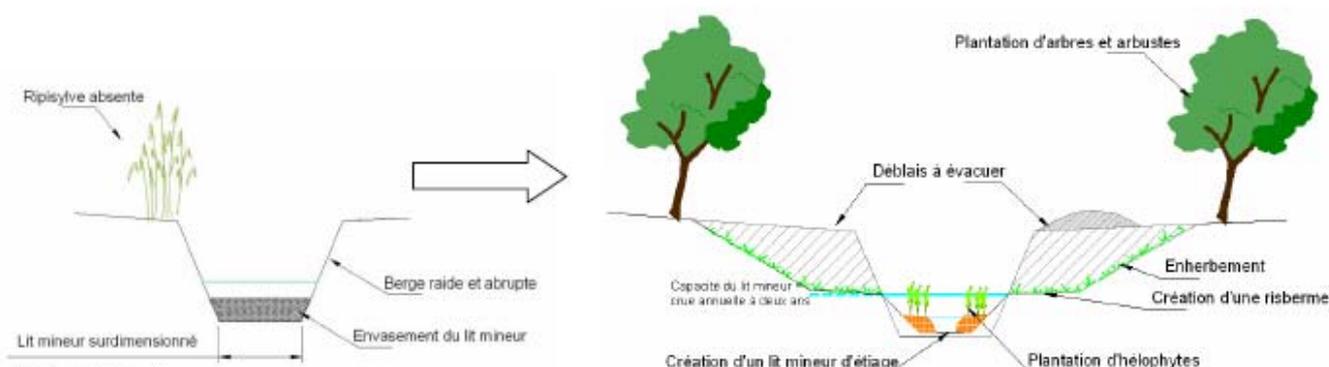
Le principe des aménagements programmés est la reconstitution d'un lit d'étiage et d'un lit moyen sur un tronçon cohérent et homogène de cours d'eau.

Objectif :

- Rétablir une partie de la fonctionnalité du système alluvial en réactivant une partie des échanges entre le lit mineur et le lit majeur (connectivité)
- Reconstituer une hétérogénéité des habitats du lit,
- Maintenir des capacités hydrauliques peu différentes tout en adaptant la morphologie du lit aux faibles débits,
- Participer au soutien de la nappe en période d'étiage (si remontée du fond du lit)

Ce type d'intervention consiste à reconstituer un lit moyen et un lit d'étiage sur des tronçons totalement déconnectés du lit majeur et souvent sur-élargis (berges hautes et raides avec écoulement lentique et faible lame d'eau).

Techniquement, il s'agit d'opérations de terrassement de déblais/remblais cassant les hauteurs et profils de berges, permettant de recréer une micro-sinuosité au sein du chenal d'écoulement.



Ces interventions concernent un total de 13 300 mètres linéaires des cours d'eau :

- La Creuse en aval de l'étang Tripet,
- Le Crône en aval de Labergement (tronçon aval),
- L'Arnison entre Premières et Soirans (tronçon aval),
- La Norge entre Saint Julien et Orgeux (première phase),
- La Venelle entre Véronnes et les pertes à Lux (tronçon aval).

Des études préalables à de futures réalisations sont également programmées et concernent 6 550 ml :

- La Tille, entre Lux et Beire le Chatel,
- La Creuse entre les deux étangs,
- L'Arnison en aval de Soirans,
- La Norge entre Orgeux et Couternon,
- Etude des possibilités de restauration d'un espace de mobilité et réactivation de la dynamique latérale de la Tille moyenne.

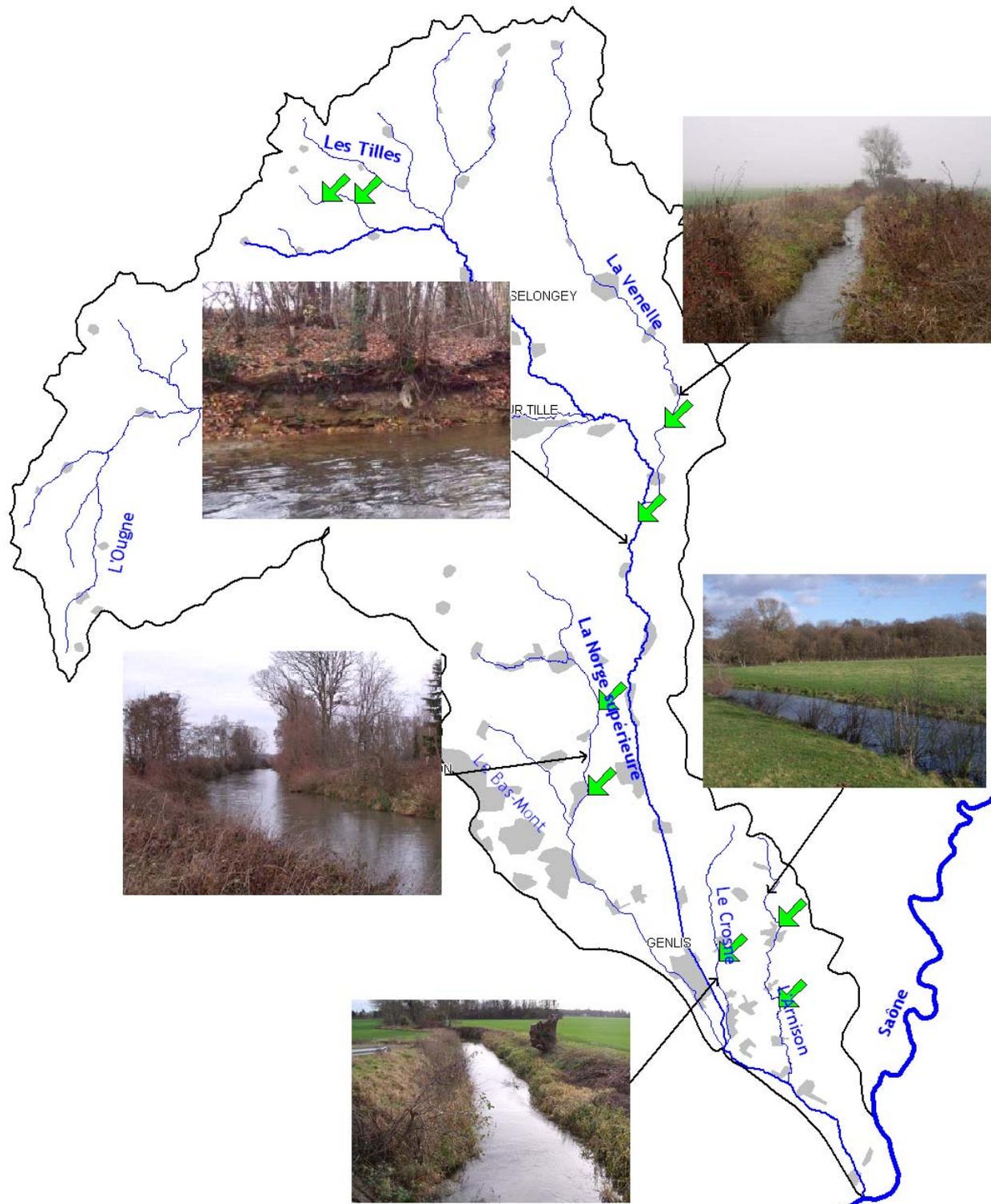
Des interventions de diversification du lit mineur sont également programmées. Ces aménagements consistent à diversifier les habitats du lit mineur par la mise en place d'épis, blocs ou seuils. Ces aménagements sont réversibles et peu impactant sur le fonctionnement hydraulique en crue.

Les secteurs concernés par ces diversifications sont :

- La Norge amont,
- La Venelle amont,
- La Tille en aval de Til-Chatel.

Le montant global de ces actions est de 1 881 308 €

Localisation des sites de restauration éco-morphologique



La restauration et l'entretien de la végétation rivulaire

L'entretien de la végétation rivulaire est nécessaire afin de préserver, voire améliorer l'ensemble des fonctions de la ripisylve. L'entretien consiste principalement en des interventions d'élagage, de débroussaillage, de coupe sélective de certains arbres penchés menaçant des enjeux et de façon significative les écoulements.

La restauration de la végétation rivulaire intervient dans un objectif d'amélioration afin d'obtenir une végétation en bon état. Elle comprend la diversification des essences et des strates, la reconstitution d'une végétation absente, la gestion de problématiques localisées (mise en place de clôtures, abreuvoirs, gestion des espèces envahissantes...)

Des opérations plus ponctuelles et visant la protection d'activités humaines sont également prévues.

Le montant global de ces actions est de 1 026 168 €

Restauration de la libre circulation écologique

Chacun des 79 ouvrages présents sur le linéaire principal du bassin versant a été inventorié selon ses caractéristiques d'usage, d'état général, d'impact sur le milieu aquatique et de contexte foncier.

Cette classification ainsi que la prise en compte de la réglementation (ouvrages prioritaires issus du Grenelle de l'Environnement) ont permis la détermination d'une liste d'ouvrages à inscrire dans le cadre de ce premier contrat.

11 ouvrages feront l'objet d'aménagements :

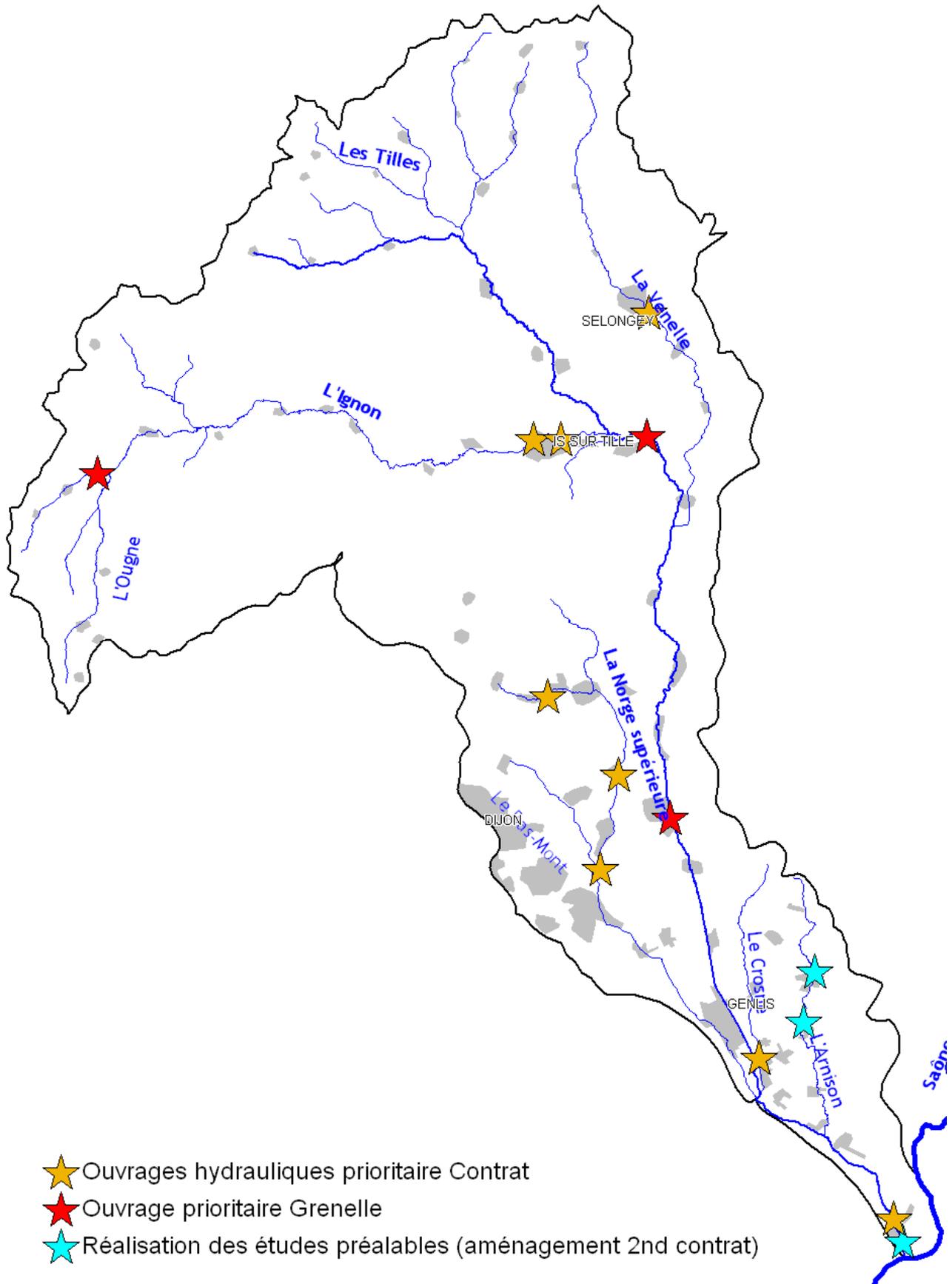
- L'ouvrage Martinet à Pellerey (prioritaire Grenelle),
- L'ouvrage de l'Hôpital à Is-sur-Tille,
- L'ouvrage de la Bannière à Is-sur-Tille,
- Le Moulin d'Arc-sur-Tille (prioritaire Grenelle),
- Les forges de Til-Chatel (prioritaire Grenelle),
- L'ouvrage de Pluvault,
- Le moulin Hauterive à Bretigny,
- L'ouvrage d'Orgeux,
- L'ouvrage de Couternon,
- Le moulin de Selongey,
- L'ouvrage de Champdôtre.

3 ouvrages feront l'objet d'études préalables à de futurs aménagements (second contrat)

- Le moulin des Maillys,
- L'ouvrage de Longchamp,
- L'ouvrage de Premières,

Le montant global de ces actions est de 2 104 960€

Localisation des ouvrages hydrauliques à aménager



- ★ Ouvrages hydrauliques prioritaire Contrat
- ★ Ouvrage prioritaire Grenelle
- ★ Réalisation des études préalables (aménagement 2nd contrat)

Etude et gestion de zones humides

Les zones humides du bassin versant de la Tille ont été largement altérées par les aménagements fonciers historiques. Les principaux types de zones humides rencontrés correspondent aux bordures de cours d'eau et plaines alluviales associées, aux milieux humides artificiels (anciennes gravières) et milieux humides déconnectés.

Les actions programmées concernent la restauration et la gestion de zones humides souvent de faible intérêt régional, mais localement rare.

Projet	Coût (€ TTC)	Priorité	PDM	Maitre d'ouvrage
Gestion et restauration de zones humides	443 716	P1		Conservatoire des sites naturels Bourguignons/ Communes
Compléter la connaissance des zones humides sur le bassin	47 840	P1		
Elaborer et diffuser une plaquette de sensibilisation	10 166	P2		
Maintien d'une zone tampon à vocation écologique	0	P2		

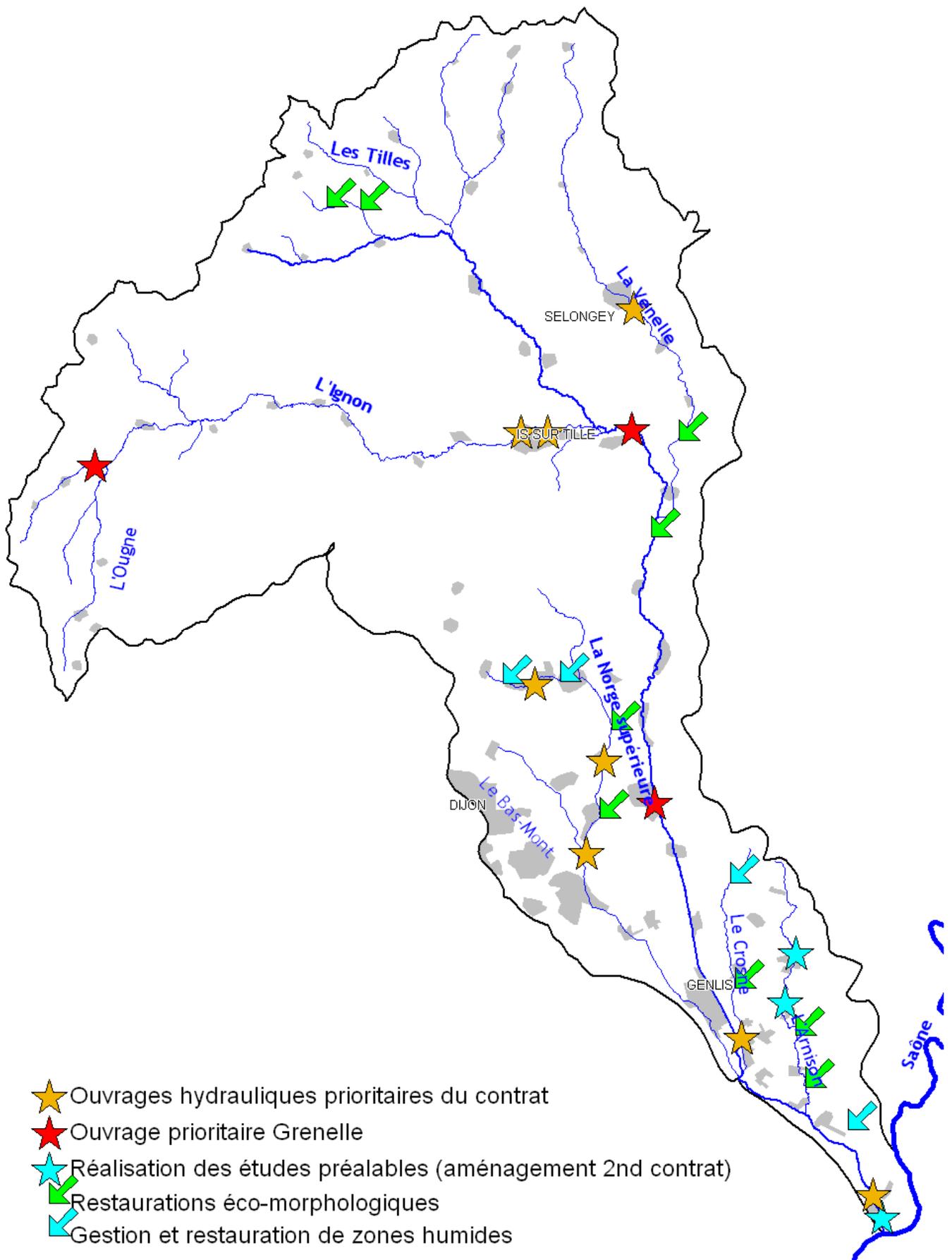
Le montant global de ces actions est de 501 722 €

L'amélioration de la connaissance

Projet	Coût (€ TTC)	Priorité	PDM	Maitre d'ouvrage
Compléter les connaissances sur l'état biologique, physique et piscicole	47 840	P1		Fédération de pêche de Côte d'Or

Le montant global de ces actions est de 47 840 €

Localisation des actions liées à la thématique « Préservation et restauration des milieux aquatiques »



3.3 Restauration de l'équilibre quantitatif

Le bassin de la Tille est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE arrêté du 25/06/10) et identifié comme un territoire à enjeu quantitatif au titre des eaux superficielles et souterraines par le SDAGE RM&C.

Les actions programmées comprennent une réflexion visant à déterminer les volumes prélevables et les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable de la population du bassin. Les conclusions de cette étude constitueront le socle sur lequel sera discutée la répartition des volumes prélevables entre les usagers. Des actions d'amélioration de la gestion de la ressource sont également préconisées.

Projet	Coût (€ TTC)	Priorité	PDM	Maitre d'ouvrage
Détermination des volumes prélevables et caractérisation des ressources majeures/ Intégration des données acquises	167 338	P1	3A04, 3A31, 3A11, 3A10	EPTB Saône et Doubs/ CLE de la Tille/ DDT de Côte d'Or
Réduction des fuites sur le réseau AEP	3 767 400	P1	3A32	Syndicats AEP
Gestion concertée de la manœuvre des ouvrages hydrauliques	41 860	P1		Syndicats de rivière
Aide à la conduite raisonnée de l'irrigation	203 320	P1	3A32	Chambre d'agriculture/ Exploitants

Le montant global de ces actions est estimé à 4 179 918 €, dont 41 860€ (fiche action Q4) comptabilisé auparavant dans le volet « préservation et restauration des milieux aquatiques »

3.4 Gestion des risques d'inondation

Les risques liés aux inondations sont bien localisés sur le bassin versant de la Tille. La caractérisation des zones inondables a permis d'identifier les principaux secteurs urbanisés exposés au risque d'inondation pour des crues moyennes à importantes, à savoir :

- sur l'Ignon : Is-sur-Tille,
- sur la Venelle : Selongey, Orvilles et Véronnes,
- sur la Tille : Arceau et surtout Arc-sur-Tille,
- sur la Norges : Couternon et Magny-sur-Tille.

Les actions programmées sur cette thématique sont étroitement liées au volet « préservation et restauration des milieux aquatiques » puisque l'ensemble de ces actions sont citées sur ces deux volets. Les aménagements proposés visent une régulation dynamique des crues par l'amélioration de la coordination de la gestion des ouvrages hydrauliques et la restauration d'un champ d'expansion de crue sur la Tille moyenne.

Projet	Coût (€ TTC)	Priorité	PDM	Maitre d'ouvrage
Restauration du champ d'expansion des crues de la Tille entre Lux et Beire-le-Chatel	89 700	P1	3C16	Syndicats de rivière
Maintien voire restauration des possibilités d'expansion des crues	0	P2	3C16	
Identification des risques d'inondation, sensibilisation et prise en compte dans l'aménagement du territoire	0	P1		DDT de Côte d'Or/ CLE de la Tille
Gestion concertée de la manœuvre des ouvrages hydrauliques	41 860	P1		Syndicats de rivière

Le montant global de ces actions est estimé à 131 560 €, dont la totalité a été comptabilisé dans le volet « préservation et restauration des milieux aquatiques »

3.5 Communication

Les actions programmées sur cette thématique sont liées à l'ensemble du programme d'action.

Projet	Coût (€ TTC)	Priorité	PDM	Maitre d'ouvrage
Communication et information	122 590	P1		EPTB Saône et Doubs/ partenaires agricoles
Programme classes d'eau	143 520	P1		EPTB Saône et Doubs

Le montant global de ces actions est estimé à 266 110 €.

3.6 Coordination et suivi du Contrat

Les actions programmées pour cette thématique sont liées à l'ensemble du programme d'action.

Projet	Coût (€ TTC)	Priorité	Maitre d'ouvrage
Cellule technique du Contrat de bassin Tille	506 312	P1	EPTB Saône et Doubs
Mise en place d'un observatoire "Tille"	0	P1	
Evaluation du contrat de bassin/ Etude bilan	71 760	P1	

Le montant global de ces actions est estimé à 578 072 €.

4. Tableau financier récapitulatif.

Maîtrise des pollutions									
Thèmes	Nombre de fiches	Coût Total (€ HT)	Coût Total (€ TTC)	Participations financières (HT)					Taux de financement attendu
				MO	AERM&C	CRB	CG21	EUROPE	
Assainissement	6	4 239 389	5 071 140	1 375 000	1 647 000		1 251 000		77%
Lutte contre l'eutrophisation	1	1 236 444	1 479 000	741 866	309 112		185 466		40%
Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses	3	58 991	70 564	29 500	29 500				50%
Lutte contre la pollution par les pesticides	4	617 853	735 540	183 000	312 500	12 000	100 000	7 500	70%
Prévention des risques pour la santé humaine	2	654 020	778 596	280 200	370 800				68%
TOTAL	16	6 806 706	8 134 740	2 609 566	2 668 912	12 000	1 536 466	7 500	

Prévention et restauration des milieux aquatiques										
Thèmes	Nombre de fiches	Coût Total (€ HT)	Coût Total (€ TTC)	Participations financières (HT)						Taux de financement attendu
				MO	AERM&C	CRB	CG21	EUROPE FEDER	Financement privé	
Restauration éco-morphologique	15	1 573 000	1 881 308	303 900	786 950	471 900				80%
Restauration et entretien de la végétation rivulaire	8	857 876	1 026 168	354 872	314 000	176 204			12 800	60%
Restauration de la libre circulation	19	1 759 746	2 104 960	288 917	950 291	360 603			495 603	85%
Etude et gestion de zones humides	6	419 439	501 722	91 885	209 719	117 835				80%
Amélioration des connaissances et actions associées	3	39 994	47 840	7 999	19 997	11 998				80%
TOTAL	51	4 649 883	5 561 998	1 047 573	2 280 957	1 138 540			12 800	

Equilibre quantitatif								
Thèmes	Nombre de fiches	Coût Total (€ HT)	Coût Total (€ TTC)	Participations financières (HT) (Cf. fiches « milieu aquatique »)				Taux de financement attendu
				MO	AERM&C	CG21	EUROPE	
Restaurer l'équilibre	5	3 487 339	4 179 918	1 630 000	1 748 871	45 000	63 468	58%
TOTAL	5	3 487 339	4 179 918	1 630 000	1 788 871	45 000	63 468	

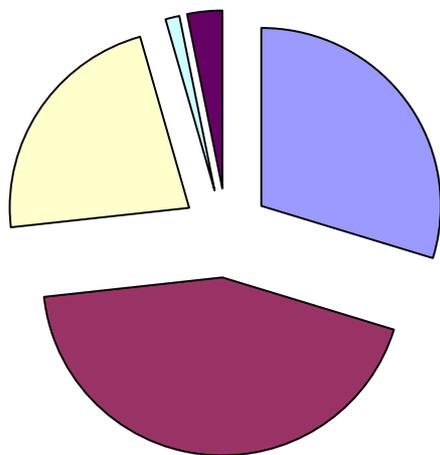
Gestion des risques inondation								
Thèmes	Nombre de fiches	Coût Total (€ HT)	Coût Total (€ TTC)	Participations financières (HT) (Cf. fiches « milieu aquatique »)			Taux de financement attendu	
				MO	AERM&C	APRR		
Réduire le risque	5	110 000	131 560	15 000	60 000	35 000	80%	
TOTAL	5	110 000	131 560	15 000	60 000	35 000		

Communication								
Thèmes	Nombre de fiches	Coût Total (€ HT)	Coût Total (€ TTC)	Participations financières (HT)				Taux de financement attendu
				MO	AERM&C	CRB	EUROPE	
Communication	9	222 467	266 110	44 100	102 250	36 000	30 450	80%
TOTAL	9	222 467	266 110	44 100	102 250	36 000	30 450	

Coordination et suivi								
Thèmes	Nombre de fiches	Coût Total (€ HT)	Coût Total (€ TTC)	Participations financières (HT)				Taux de financement attendu
				MO	AERM&C	EUROPE	Syndicats de rivière	
Coordination et suivi	5	483 268	578 072	130 622	441312	56000	50632	80%
TOTAL	5	483 268	578 072	130 622	441312	56000	50632	

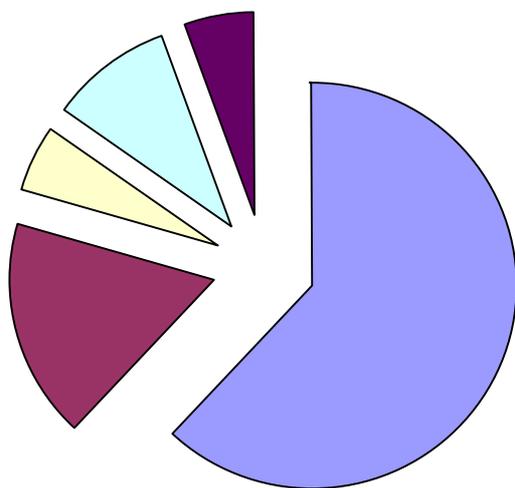
MAITRISE DES POLLUTIONS	
Thèmes	Coût Total (€ TTC)
Assainissement	5 071 040 €
Lutte contre l'eutrophisation	1 479 000 €
Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses	70 564 €
Lutte contre la pollution par les pesticides	735 540 €
Prévention des risques pour la santé humaine	778 596 €
<i>Total</i>	8 134 740 €
PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET GESTION DES RISQUES D'INONDATION	
Thèmes	Coût Total (€ TTC)
Restauration éco-morphologique	1 881 308 €
Restauration et entretien de la végétation rivulaire	1 026 168 €
Restauration de la libre circulation	2 104 960 €
Etude et gestion de zones humides	501 722 €
Amélioration de la connaissance	47 840 €
<i>TOTAL</i>	5 561 998 €
EQUILIBRE QUANTITATIF	
<i>Total</i>	4 138 058 €
COMMUNICATION	
<i>Total</i>	266 110 €
COORDINATION	
<i>Total</i>	578 072 €
BILAN	18 678 978 €

Répartition des montants alloués aux différentes thématiques du Contrat de bassin Tille



- Préservation et restauration des milieux aquatiques et gestion des risques d'inondation
- Maitrise des pollutions
- Equilibre quantitatif
- Communication
- Coordination

Nombre d'actions par thématique



- Préservation et restauration des milieux aquatiques et gestion des risques d'inondation
- Maitrise des pollutions
- Equilibre quantitatif
- Communication
- Coordination

4.1 - Durée du contrat

La mise en œuvre du présent contrat est prévue pour une durée de 5 ans sur la période 2011-2015 à compter de sa signature.

Un bilan complet de l'état d'avancement sera présenté en Comité de rivière chaque année afin de juger de l'avancement des projets en terme quantitatif (nombre de projets achevés, en cours, restant à réaliser et montant engagés) et en termes d'efficacité (réponse mesurée sur le milieu, rapidité de mise en œuvre ...)

Certaines actions devront être engagées de manière prioritaire.

Par ailleurs, un bilan à mi-parcours ainsi qu'une étude bilan en fin de Contrat seront réalisés pour évaluer l'efficacité de la démarche par rapport aux objectifs fixés.

			libellé masse d'eau	La Tille de sa source au pont de Rion et l'Ignon	La Tille du Pont de Rion à la Norge	La Tille de la Norge à la confluence avec la Saône	La Norge à l'amont d'Orgeux	La Norge à l'aval d'Orgeux	La Venelle	L'Arnison	Ruisseau Riot	Ruisseau Flacey	Ruisseau de Creuse	Ruisseau Volgrain	Ruisseau Léry	Ruisseau de Tille Bussières	Ruisseau de Crône	Ruisseau Bas Mont	Ruisseau de l'Ougne	Calcaires jurassiques du seuil et des côtes arrières de Bourgogne dans BV Saône en RD	Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne	Calcaires jurassiques Chatillonnais et Plateau de Langres Saône	Alluvions de plaines des nappes profondes de Dijon sud + Vosgienne sud Saône	Domaine triasique et liasique de la bordure sud-ouest Saône	Domaine Auxois Saône	Lias Trias BV	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne				
Dégradation morphologique	OF6C	6A01	Assurer une veille active sur le développement des espèces invasives	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X										Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA: G10, G11, G12	
	OF6A	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire		X	X																						Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA: I1, I2, I3, T6, T7, C3, T10, T11, A2, A3, N3, N4, N8, V3,		
	OF6A	3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté		X																							Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA: T5		
Etudier et préserver les zones humides	OF6B	ZH2	Procéder à une délimitation des zones humides	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X									Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA: G5		
	OF6B	ZH3	Développer un "porter à connaissance" adapté en terme d'échelle et ciblé sur les enjeux locaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X									Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA: G5		
	OF6B	ZH7	Mettre en œuvre des actions de préservation des zones humides dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable				X																				Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA: N1			
	OF6B	ZH15	Intervenir de façon curative par de la restauration lourde				X																				Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA: N1			
	OF6B	ZH11	Réaliser des interventions de restauration légères				X																				Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA: N1, N7			
	OF6B	ZH16	Mettre en place une démarche de diagnostic et de suivi de la zone humide			X																					Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA: N1, N7, C1			
GESTION DU RISQUE INONDATION																															
Gestion du risque inondation	OF 8		Préserver les zones d'expansion des crues voire en recréer		X																							Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA Inond-1 et 2		
			Favoriser la rétention dynamique des crues		X																							Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA Inond-1 et 2		
			Eviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant l'urbanisation en dehors des zones à risque	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat en complément de la réglementation	FA Inond-3	
EQUILIBRE QUANTITATIF																															
Perturbation du fonctionnement hydraulique	OF6A	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Les actions sont suffisantes et biens localisées	FA Q-1: Réalisation de l'étude "Détermination des volumes prélevables et caractérisation des		
Déséquilibre quantitatif	OF7	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	L'étude de détermination des volumes prélevable va fournir les éléments de base de la réflexion de la future CLE	FA Q-1 et Q-2			
	OF7	3A15	Créer un ouvrage de substitution																								Réponse partielle du contrat	FA Q-5			
	OF7	3A10	Définir des objectifs de quantité	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	L'étude de détermination des volumes prélevable va fournir les éléments de base de la réflexion de la future CLE	FA Q-1			
	OF7	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Les actions sont suffisantes et biens localisées	FA Q-1			

Déséquilibre quantitatif	OF7	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	libellé masse d'eau	La Tille de sa source au pont de Rion et l'Ignon	La Tille du Pont de Rion à la Norge	La Tille de la Norge à sa confluence avec la Saône	La Norge à l'amont d'Orgeux	La Norge à l'aval d'Orgeux	La Venelle	L'Arnison	Ruisseau Riot	Ruisseau Flacey	Ruisseau Creuse	Ruisseau Volgrain	Ruisseau Léry	Ruisseau de Tille Bussièrès	Ruisseau de Crône	Ruisseau Bas Mont	Ruisseau de l'Ougne	Calcaires Jurassiques du seuil et des côtes arrières de Bourgogne dans BV Saône en RD	Calcaires Jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne	Calcaires Jurassiques et Plateau de Langres Saône	Alluvions des plaines de Dijon sud + nappes profondes	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest Saône	Domaine et Auxois Saône	Lias BV	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne			
				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT																															
Gestion locale	OF1	A110	Mise en place d'un dispositif de gestion concertée	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Réponse partielle du contrat par la mise en place d'une cellule d'animation complétée par le futur SAGE de la Tille et la ré-organisation des syndicats de rivière	FA Coord-1, 2 et 3: postes d'ingénieurs et technicien.
Autre problème		5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général																										Une étude de détermination des ressources majeures va être menée sur la masse d'eau FRDO-119 (hors contrat)		
			Actions suffisantes pour atteindre les objectifs sur la masse d'eau ?	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Pour de nombreuses masses d'eau les contrats suivants devront permettre d'atteindre les objectifs fixés		

CODE COULEUR :

:

Mesures :

en vert foncé : les mesures rele

en vert clair : les mesures du pr

en blanc : les mesures d'accomp

CODE COULEUR :

les cases grisées localisent les mesures :

les "x" indiquent les actions prévues dans